|  |  |
| --- | --- |
| **REPUBLIQUE FRANCAISE** | **COMMUNE DE LA GREE SAINT LAURENT**  **\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_**  **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL** |

|  |
| --- |
| **Séance du jeudi 15 avril 2021 à 19h00** |

**Présents :** M. André JOSSE, M. Sébastien BÉCEL, Mme Martine GOUÉDO, M. Bruno LE MEN, M. Frédéric MARAY, Mme Monique RONDEAU, M. René BOULÉ, M. Ronan GARIN, M. Marc PETON, Mme Fabienne MÉZANGES, Mme Solange GLEHELLO, M. Ronan GARIN,

**Secrétaire de séance :** Mme Solange GLEHELLO,

|  |
| --- |
| **SOMMAIRE** |
| - Validation du compte rendu du 19 mars 2021 ;  - Demandes de subvention ;  - Création d’une commission communale sur les zones prioritaires érosives ;  - Validation de devis concernant des travaux ;  - Dispositif argent de poche ;  - Changement du véhicule du service technique ;  - Vente du terrain du bourg (près des logements sociaux) ;  Affaires diverses ; |  |

Propos liminaires – Désignation d’un secrétaire de séance

Le conseil municipal doit désigner un secrétaire de séance comme le précise l’article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales. Cet article dispose que « Au début de chacune de ses séances, le conseil municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire. ». Conformément à l’article L.2121-21 du code général des collectivités territoriales, il s’agit d’un vote au scrutin secret. Toutefois, le conseil municipal peut décider de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations. Le conseil municipal désigne Mme Solange GLEHELLO comme secrétaire de séance.

|  |
| --- |
| **N°014 – Validation du compte rendu du Conseil municipal du 19 mars 2021** |

Monsieur le maire présente et demande au Conseil Municipal de se prononcer sur l’approbation ou non de ce compte rendu.

Les membres du Conseil Municipal après en avoir délibéré approuvent à l’unanimité le compte rendu de la séance du 19 mars 2021.

|  |
| --- |
| **N°015 – Demandes de subventions des associations** |

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal les demandes des subventions reçues en mairie afin d’étudier leurs versements.

|  |  |
| --- | --- |
| Union départementale des sapeurs-pompiers du Morbihan | 100.00€ |
| La Josselinaise des femmes | 100.00€ |
| Mémoires du Pays de Josselin | 50.00€ |
| Solidarité Paysans Bretons | 20.00€ |
| Sté de chasse (indemnité des piegeurs de ragondins) | 180.00€ |
| Sté de chasse | 30.00€ |
| Echange et partage du deuil | 20.00€ |
| Département du Morbihan (Fonds Départemental de Solidarité FSL) | 33.20€ |
| Amicale laïque de La Grée Saint Laurent | 500.00€ |
| Les restaurants du cœur | 40.00€ |
| La santé de la famille Morbihan | 15.00€ |
| Banque alimentaire du Morbihan | 40.00€ |
| Amicale des donneurs de sang du Pays de Josselin | 30.00€ |
| Fnaca La Grée Saint Laurent | 100.00€ |
| AFM Téléthon | 50.00€ |
| Club des Ajoncs d'or La Grée Saint Laurent | 200.00€ |
| Le souvenir Français | 34.00€ |
| Association des paralysés de France | 20.00€ |
| Association organisateur de la ronde du Porhuet | 50.00€ |
| Budgétisé au BP 2021 | 3 000.00€ |
| Total versé | 1 612.20€ |
| Disponible | 1 387.80€ |
|  |  |

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 9 voix pour et 2 absentions :

-Décident d’octroyer les subventions détaillés ci-dessus

-Chargent Monsieur le Maire du versement à chaque association de la somme allouée.

|  |
| --- |
| **N°016- Création d’une commission communale pour les zones prioritaires érosives.** |

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que le syndicat mixte du Grand Bassin de l’Oust (SMGBO) travaille avec plusieurs partenaires dont la Chambre d’Agriculture pour la mise en place d’actions visant à maintenir le bon état écologique des cours d’eau.

La commune de La Grée Saint Laurent a été identifiée comme ayant un risque d’érosion et de transfert des sols. Il est constaté de plus en plus de fossés bouchés, de glissements de terrain sur des routes, d’inondations ainsi qu’une grande quantité de terre agricole qui part dans les eaux des rivières.

Afin de lutter contre ce phénomène, le SMGBO et la chambre d’agriculture ont proposé la création d’une commission communale anti-érosion.

Après en avoir délibéré les membres du Conseil municipal décident à l’unanimité la création d’une commission composée principalement de la commission voirie, d’agriculteurs et de chasseurs qui vont sillonner la commune afin de repérer les zones à risque érosif. Les résultats seront communiqués en premier lieu aux agriculteurs afin de recueillir leur avis et trouver des solutions.

|  |
| --- |
| **N°0017 – Dispositif argent de poche** |

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que depuis plusieurs années, le dispositif «Argent de poche » existe au plan national.

Cette action consiste à proposer aux jeunes de 16 à 18 ans la réalisation de petits chantiers sur la commune pendant les congés scolaires, en contrepartie, les jeunes sont indemnisés en argent de poche.

Madame Fabienne MÉZANGES informe les membres du Conseil Municipal que lors de sa prochaine réunion au sein de Ploërmel Communauté ce dispositif «argent de poche » est à l’ordre du jour en vue d’une mise en place en intercommunalité.

Par conséquent les membres du Conseil Municipal décident de reporter ce sujet au prochain Conseil municipal.

|  |
| --- |
| **N°018 – Changement du véhicule du service technique** |

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que suite à l’acquisition de la remorque le véhicule actuel n’est pas approprié par conséquent il présente aux membres du Conseil Municipal la proposition de la SARL Manu DERVAL concernant la reprise du Peugeot Boxer pour un montant de 7 900.00€ et la vente d’un Citroën Berlingo pour un montant de 9 302.76€ soit un reste à charge pour la commune de 1 402.76€.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal acceptent à l’unanimité la proposition de la SARL Manu DERVAL concernant la reprise du Peugeot Boxer pour un montant de 7 900.00€ et la vente d’un Citroën Berlingo pour un montant de 9 302.76€ soit un reste à charge pour la commune de 1 402.76€.

|  |
| --- |
| **N°019 – Validation de devis de travaux** |

Monsieur présente aux membres du Conseil Municipal divers devis de travaux à savoir :

-Mise en place de brise vent le long du terrain de boule après réflexion des membres du Conseil municipal il est décidé de reporter ce sujet lors du prochain Conseil municipal afin d’avoir plusieurs propositions.

-Amélioration d’une parcelle communale situé à La Porte, après en avoir délibéré les membres du Conseil Municipal approuvent la proposition l’entreprise HAMERY TP pour un montant de 1 550.00€ HT soit 1 705.00€ TTC concernant les travaux d’empierrement.

|  |
| --- |
| **N°020 – Proposition d’achat d’un terrain dans le bourg** |

Monsieur le maire présente une demande d’une habitante de la commune concernant l’achat du terrain communal dans le bourg afin d’installer un pôle médical à savoir un cabinet infirmier, un bureau pour une psychologue, un cabinet pour un kinésithérapeute.

Après réflexion les membres du Conseil municipal décident de reporter cette demande au prochain Conseil Municipal afin de pouvoir rencontrer cette personne.

**Questions diverses :**

Les membres du Conseil municipal après discussion décident de valider deux devis de fonctionnement à savoir :

* Le changement des électrodes et la pile du défibrillateur pour un montant de 419.80€ TTC.
* Une plaque indiquant les horaires d’ouverture de la mairie à installer sur la façade pour un montant de 256.80€ TTC.

L’ordre du jour étant épuisé

La séance est levée à 21h30.